

Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour

République Française
Département du Jura

Séance du 24 septembre 2026

Date de convocation : 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 24 septembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chissey-sur-Loue au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet : Modification de la composition des commissions intercommunales
N° 159/2026

40 membres · 37 présents · 1 représenté · 3 excusés · 38 votants

Présents :

Mesdames Michaud, Desarbres, Pieuchot, Sermier, Valot, Giancatarino, Humblot, Marchand, Millot, Rigaud, Villain, Pate, Jahier.

Messieurs Rose, Brochet, Cote, Chevalier, Poctier, Maréchal, Rougeaux, Ramaux, Ciglia, Baton, Koehren, Mombobier, Rochet, Ferniot, Guillaumot, Bouton, Barbe, Della Santa, Rouault, Brugnot, Schouwey, Bencetti, Goguilly, Januel.

Excusés :

Madame Kreuzer (procuration à Monsieur Brochet), Madame Masuyer, Monsieur Bigueur.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1,

Vu la délibération n°125/2026 du 1^{er} juin 2026 approuvant le règlement intérieur du Conseil communautaire, et notamment ses dispositions fixant à 30 le nombre maximal de membres par commission,

Vu la délibération n°126/2026 du 1^{er} juin 2026 portant désignation des membres des commissions intercommunales,

Considérant les demandes formulées par plusieurs communes en vue de désigner de nouveaux élus municipaux au sein des commissions intercommunales,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition des commissions afin de de tenir compte de ces demandes, dans le respect du nombre maximal des membres fixé par le règlement intérieur,

Le Président expose qu'il est proposé de compléter la composition des commissions comme suit :

- Commission « Attractivité et promotion du territoire » : intégration de Mme Francine Chopard Thirionet (Villers-Farlay), portant l'effectif de la commission à 19 membres,



- Commission « Enfance Jeunesse » : intégration de Mme Stéphanie Martin Velletta (Montbarrey), de Mme Laurence Velletta (Santans) et de Mme Annick Fraichard (Vaudrey), portant l'effectif de la commission à 25 membres,
- Commission « RH et services aux communes » : intégration de Mme Barbara Kaiser (Mouchard), portant l'effectif de la commission à 24 membres,
- Commission « Aménagement du territoire » : intégration de Mme Sonia Locatelli et de Mme Lauriane Buchaillet (Pagnoz), portant l'effectif de la commission à 24 membres,
- Commission « Services à la population et vie sociale » : intégration de Mme Marilyn Kohler (Villers-Farlay) et de M. Simon Alixant (Pagnoz), portant l'effectif de la commission à 24 membres,
- Commission « Tourisme et culture » : intégration de Mme Sonia Locatelli (Pagnoz) et de Mme Claude Masuyer (Grange de Vaivre) et suppression de Mme Annick Fraichard (Vaudrey), portant l'effectif de la commission à 25 membres,
- Commission « Ordures ménagères » : intégration de M. Eric Chomat (Villers-Farlay), et remplacement de M. Pascal Faivre Picon, à la suite de sa démission du conseil municipal de Pagnoz, par Mme Sonia Locatelli, portant l'effectif de la commission à 30 membres, soit l'effectif maximal fixé par le règlement intérieur,
- Commission « Environnement et biodiversité » : intégration de M. Jean-François Froger (Villers-Farlay) et de Mme Claude Masuyer (Grange de Vaivre), portant l'effectif de la commission à 29 membres.

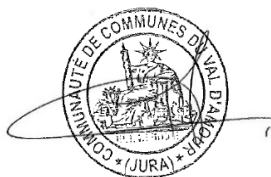
Le tableau récapitulatif actualisé de la composition des commissions est annexé à la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modifications de la composition des commissions intercommunales telles qu'exposées ci-dessus,
- D'arrêter, en conséquence, la composition des commissions intercommunales conformément au tableau annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Elodie Pieuchot
Secrétaire de séance

